

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/09/2022

Monsieur le Maire, François LEJEUNE, ouvre la séance à 18h 30 en présence de : Mesdames Martine SADIER et Brigitte RENAUDIN et Messieurs Dominique LEPOUTRE, Olivier MICHEL, Ludovic HERMANT, Mathieu CRETE, Clément MICHEL, Pierre-Alexandre LHOMME, Didier GIRARDIN, Vincent COULMIER et Philippe FRAGET ainsi que Madame Pascale BOUCHE secrétaire de mairie.

Madame Virginie RUELLE et Messieurs Bruno KREIN et Jean-Louis GRASSET sont absents excusés.

Monsieur Philippe FRAGET est secrétaire de séance.

Après signature des délibérations adoptées lors du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est abordé.

1) Recensement de la population.

Un recensement doit avoir lieu sur un plan national sur une période qui s'étend du 19 janvier au 18 février 2023. L'organisation de ce recensement est à la charge des municipalités.

Il nous est imposé d'avoir recours à un coordinateur en charge de diriger une équipe d'agents recenseur.

- Le coordinateur est bénévole et peut faire partie du Conseil Municipal.
- Les agents recruteurs (pour Moussy compte tenu du nombre de foyers 1 seul agent est exigé) sont des personnes hors Conseil municipal qu'il conviendra de rémunérer.

Après discussion et en l'absence de volontaire pour assurer le rôle de coordinateur il est décidé de ne rien décider et de reporter le problème au prochain Conseil Municipal.

2) Participation financière à la mutuelle des agents municipaux.

Actuellement, et ce depuis 2013, la municipalité participe à hauteur de 10 € pour un agent célibataire, de 20 € pour un couple ou de 30 € pour un couple avec enfants à la cotisation mensuelle de leur mutuelle pour peu que celle-ci soit labélisée.

Afin d'actualiser cette participation 2 propositions sont en discussion :

conserver le même principe que précédemment en augmentant l'abondement ou bien calcul de l'abondement selon un % de la cotisation

La décision finale est reportée à un prochain Conseil Municipal.

3) Questions diverses

- Rénovation des différents garde-corps

Olivier MICHEL nous informe que les devis initiaux sont restés les mêmes, que les travaux de dépose et transfert en atelier devraient se faire cet hiver. Il rappelle l'impérative nécessité de l'installation d'une protection efficace pendant la durée des travaux.

- Travaux en milieu scolaire

Martine SADIÉ nous informe, qu'en respectant l'enveloppe budgétaire qui lui a été allouée, des travaux vont être entrepris au niveau des sols de 2 salles de classe (montant de l'ordre de 5000 €). Des devis sont par ailleurs demandés pour le changement du bloc porte des W.C.

- Rue des Prieurés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place des réhausses sera effectuée, avec l'aide de volontaire, 1^{ère} semaine de novembre.

- Commission fêtes et cérémonies.

Martine SADIÉ nous informe que compte tenu du trop peu de volontaires pour assumer les différentes manifestations elle s'est vue contrainte d'annuler la brocante automnale et qu'il en sera probablement de même pour la « festi-mousse ».

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions émanant du comité des fêtes, Monsieur le Maire assure quant à lui que le Conseil assumera l'organisation du 14 juillet.

- La problématique énergétique.

Les circonstances extérieures nous poussent à mettre en œuvre diverses mesures d'économie d'énergie.

. Au niveau de l'éclairage urbain : Monsieur le Maire nous rappelle que pour l'ensemble de l'éclairage public nous remplaçons progressivement les ampoules au sodium par des ampoules LED. L'économie en matière énergétique est non négligeable (23030 W pour l'éclairage classique contre 7840 W avec les ampoules LED)

Le choix entre une extinction de l'éclairage entre 0 et 5h ou une diminution de l'intensité est en cours de réflexion.

. Une régulation du chauffage au niveau des bâtiments scolaires est en cours de finalisation.

. Une étude avec demande de devis pour l'installation de panneaux photovoltaïques au niveau de l'ancienne coopérative est en cours.

. Le problème du maintien, pour cette année, des illuminations de Noël est posé.

Plus rien n'étant à débattre la séance est levée à 20h 30.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **mardi 8 novembre à 18h 30.**